



COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 novembre 2025

Le huit novembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire.

Membres présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Céline BORDIER, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Delphine LAINE, Fabien GARCIA, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGriba, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT, Bruno CHARRIER

Procurations : Véronique CORTES ROUX-LATOUR à Marcel TRANCHANT, Christophe SCHOERLIN à Florence YSARD JACOB, Gilles GLAREY à Carine PIBOULEU, Mathilde GAZZA à Jacky DONJON, Myriam FOUQUET à Lionel FUENTES

Absents : Guillaume FOUCHER, Elodie VANACKERE, Virgile FIELBARD

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	21	5	26

Date de la convocation : 31 octobre 2025

Monsieur Jacky GACHET a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/82

OBJET : Modification des statuts du Syndicat d'Adduction et de Distribution d'eau de la Région de La Rochette : adhésion de la commune de La Table

Le rapporteur : David ATES, Maire

Monsieur le Maire revient devant le conseil municipal pour évoquer le projet d'adhésion de la commune de la Table au Syndicat d'adduction et de distribution d'eau de la région de la Rochette. Il expose que des réunions de travail en présence des représentants des communes membres actuelles et de la nouvelle commune ont permis d'estimer les conséquences comptables et financières de l'adhésion.

Il rappelle que la modification des statuts a été approuvée par le comité syndical du Syndicat lors de sa réunion du 15 septembre 2025. Elle doit maintenant être validée, dans un délai de 3 mois, par les conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la ½ de la population ou la ½ des communes représentant 2/3 de la population) et par le conseil municipal de la commune de La Table.

Il donne lecture du projet des nouveaux statuts, qui intègre l'ajout de la commune de la Table dans la liste des membres.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu les statuts en vigueur du syndicat ;

Vu le projet de modification des statuts du Syndicat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-16 à L.5211-20 relatifs aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat d'adduction et de distribution d'eau de la région de la rochette en date du 15 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré :

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
26			

APPROUVE l'adhésion de la commune de La Table au Syndicat d'Adduction et de Distribution d'eau de la Région de La Rochette.

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat sur la base du projet annexé à la présente délibération.

Valgelon-La Rochette, le 08 novembre 2025.

Le secrétaire de séance,

Jacky GACHET



Le Maire,

David ATER



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 12/11/2025 et de sa publication ou notification le 12/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20251108-Del202582-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025